

Et voilà, monsieur l'Orateur, des témoignages qui viennent de tous les côtés! Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures était de notre avis. En fait il a eu lui-même cette idée: pour endiguer la marée du communisme il faut améliorer l'économie des autres pays. Il faut relever le niveau de vie, le bien-être de ces gens-là. Pour arriver à ce résultat, il faut tout de même que nous conceptions quelques sacrifices sous forme d'aide mutuelle.

Ceux qui étudient surtout d'une façon technique, l'aspect militaire de la question estiment indispensable, eux aussi, une aide économique à ces pays. Malgré tout, l'article 2, à l'insertion duquel le Canada a concouru, reste une disposition à l'application de laquelle notre pays n'a pris qu'une part minime, si tant est qu'il ait fait quelque chose. Je cite encore une ou deux phrases de l'*Economist*, du 1<sup>er</sup> mars 1952. De fait, l'article est intitulé: "La sécurité reléguée au second plan". Je prie les députés de bien remarquer ce qui suit:

Une Angleterre en faillite, une Angleterre incapable d'acheter des matières premières ou de maintenir le sterling comme monnaie internationale, ne peut être en sécurité ni contribuer à la sécurité des autres. Alors que le besoin est si pressant, la solvabilité économique doit primer la sécurité militaire.

Je constate que le représentant de Lake-Centre (M. Diefenbaker) a énoncé un peu cette idée, l'autre jour. Si je me montre injuste envers lui en m'exprimant ainsi, il pourra me reprendre. Le député, prenant la parole jeudi dernier devant l'*Empire Club* à l'hôtel Royal-York, à Toronto, a parlé du rempart que la Grande-Bretagne constituait dans le monde libre et a préconisé le versement d'une aide considérable à la Grande-Bretagne. Une rubrique du *Globe and Mail* du vendredi 28 mars se lit ainsi: "Diefenbaker réclame 200 millions de dollars en espèces et en aliments pour la Grande-Bretagne". C'est le compte rendu d'un discours qu'il a prononcé jeudi dernier à Toronto. Nous avons une autre autorité,—et j'espère qu'il ne m'en voudra pas de parler de lui en ces termes,—affirmant que l'aide économique est essentielle en cette période critique de l'histoire mondiale.

Le représentant de Lake-Centre s'est exprimé en des termes bien concrets. Il a dit que, non seulement l'aide économique est nécessaire, mais que le Canada devrait prendre des dispositions en ce sens, que le Canada avait eu son mot à dire quand il s'est agi d'insérer l'article 2 dans le traité et qu'il devait fournir une aide de 100 ou 200 millions de dollars à la Grande-Bretagne, partiellement en espèces et partiellement en vivres.

[M. Knowles.]

J'aimerais faire remarquer que le jour même où l'honorable député faisait ce discours à Toronto, le député de Winnipeg-Nord (M. Stewart) exprimait la même idée à la Chambre en appuyant l'amendement proposé par le représentant de Melfort (M. Wright). Il a proposé exactement le même chiffre de 100 ou 200 millions de dollars sous forme d'aide économique destinée aux pays de l'OTAN. Je dois être juste et dire qu'il y a une légère différence. Le représentant de Lake-Centre demandait que toute l'aide fût accordée à la Grande-Bretagne ou aux pays du Commonwealth, tandis que le représentant de Winnipeg-Nord proposait que ce montant constituât la mesure éventuelle d'aide économique que nous pourrions accorder aux pays de l'OTAN. De toute façon ils proposaient tous les deux la même chose et je crois que tous les deux raisonnaient bien, car ils faisaient une proposition qui pourrait favoriser grandement la paix universelle.

Le jour même où le représentant de Lake-Centre faisait cette proposition à Toronto, son chef, parlant à la Chambre des communes peu après que le représentant de Winnipeg-Nord eut mentionné les chiffres mêmes que le député de Lake-Centre avait cités à Toronto, le chef de l'opposition (M. Drew), dis-je, a déclaré qu'il voterait contre l'amendement proposé par le député de Melfort, bien qu'il réclamât exactement la même chose, soit une aide économique pour les pays de l'OTAN.

**M. Diefenbaker:** Mais il n'est que juste de dire qu'il a donné des raisons; il ne voulait pas que notre pays semblât divisé.

**M. Knowles:** J'allais en parler. Le député dit que son chef a donné des raisons pour motiver son opinion contraire.

**M. Diefenbaker:** Pas contraire.

**M. Knowles:** La raison principale qu'il nous a donnée, c'est qu'il estimait qu'il lui fallait considérer non seulement le texte même du projet d'amendement, mais la source de celui-ci, c'est-à-dire tant le parrain de l'amendement que le groupe dont il fait partie. Il a dit que le texte même du projet d'amendement pouvait être considéré comme satisfaisant, mais...

**M. Drew:** Monsieur l'Orateur, j'ai écouté les propos du député et comme je ne veux pas que le compte rendu donne une interprétation qui n'est pas exacte, je voudrais qu'il soit bien compris que le sens qu'on attribue maintenant à mes paroles n'est pas exact. On verra à la lecture du hansard que ce que j'ai dit, c'est que nous ne voulions pas d'incertitude quant à l'attitude adoptée